

Comprendre les principes de mise en œuvre d'une division de ruches (formation continue)



Objectifs :

- ⇒ Comprendre les principes de mise en œuvre d'une division de ruches.
- ⇒ Réaliser une mise en œuvre de division.



Public :

- ◇ Tout public.
- ◇ Connaissance des bases de l'apiculture.
- ◇ Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.
- ◇

Contenu :

- ◇ Choix des ruches à diviser
- ◇ Estimation des colonies
- ◇ Présentation des différents types de division : avec ou sans recherche de reine, avec ou sans déplacement de nouveaux essaims
- ◇ Présentation du calendrier d'élevage
- ◇ Mise en pratique sur le rucher pédagogique

Taux de satisfaction : 100%

Durée & Lieu

7 heures - CFPPA de Saint-Flour et rucher école.

Méthode pédagogique

Apports théoriques - Travaux pratiques en groupe et individuels - Partage d'expérience.

Valorisation des acquis

Évaluation tout au long de la formation par questionnement et observation durant les travaux pratiques, évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage. Attestation de fin de formation.

Coût et conditions de prise en charge :

Pour 1 jour soit 7 Heures:

- 20€/Heure, pour un financement personnel.
- 26€/Heure, pour un financement VIVEA ou France Travail.
- 26€/Heure, pour un financement CPF.

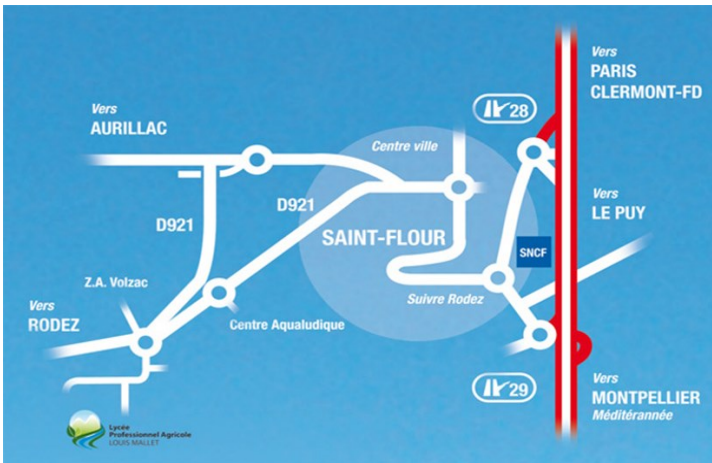
◇ Inscription : compléter et renvoyer le formulaire d'inscription au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Informations pratiques :

- ◇ Horaires du secrétariat: 8h00/12h00 — 13h00/17h30.
- ◇ Restauration possible sur le site pendant les périodes scolaires (Prix du repas : 5.30€) ou dans des espaces dédiés.
- ◇ Transport : gare SNCF de Saint-Flour, navette de bus urbains entre la gare et l'établissement.
- ◇ Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité et les adaptations possibles.



Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite (PMR), aménagement d'épreuve et plans d'accompagnement personnalisés possibles.



Contact :

Secrétariat : 8H00/12H00—13H00/17H30

cfppa.st-flour@educagri.fr - Tél: 04 71 60 35 62